



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n°AG@2026/05/28/4.3 portant sur

La demande de subvention auprès du programme européen INTERREG ALCOTRA France-Italie 2021-2027

Projet « Observ'Alp+ »

*Consultation électronique de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur
des 27 et 28 mai 2026*

VOTANTS

BONNIN Olivier, BOVIS Jessica, BRUT Karine, CALVIERA Stéphanie, CARLADOUS Laure, COURTADE Anny, DEVEAU Laurent, DOLCIANI Lionel, DUMAS Philippe, GALBOIS Charles, GAMON Christophe, GARCIA Philippe, GASTAUD Fabienne, GINO Bertrand, GUITTARD Cynthia, HOELLARD Michèle, JASSET Marc, KOTLER Jacques, LECHACZYNSKI Anne, LELLOUCHE Jean-Pierre, LEROUX-COSTAMAGNA Frédérik, LIZZANI Elisabeth, LONDEIX Laurent, MARIO Pierre, MESSINA Cédric, MOLINES Gérard, MOULARD Patrick, NASSIF Anis, NIDDAM Ilan, NOIRAY Florent, PASTORELLI Nadège, REBUFFEL Claudine, SAVARINO Jean-Pierre, SOURAUD Emmanuel, TRIPODI Christophe, VIANO Emmanuelle

36 Membres participants, le quorum de 31 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.

NON VOTANTS

ALFANDARI Bernard, ALZINA Claude, ARIN Nicolas, BERTELOOT Nathalie, BUTEAU Nicolas, CHAUMIER Eric, DUPHIL Thierry, GRECH Stéphane, LACHKAR Laurent, LAYLY Eric, MANE Jean, MARIN Matthieu, MARIN Christophe, MARTINON Martine, MESSINA Aurélie, NICOLETTI Pascal, PALLANCA Charles, ROMERO Pierre, SALUSSOLIA Brigitte, SCOFFIER Stéphanie, SEROUSSI Béatrice, TEBOUL Thierry, TRICART Michel, VALENTI Bruno



VUS

- ▶ L'article L.710-1 du Code de commerce ;
- ▶ Les articles 43 et 73 du Règlement intérieur de la CCINCA ;
- ▶ L'Annexe 9 du Règlement intérieur et notamment sa partie relative aux compétences déléguées au Bureau par délégation expresse de l'Assemblée Générale.

EXPOSE PREALABLE

Le programme européen Interreg ALCOTRA 2021 2027 constitue un instrument majeur de coopération transfrontalière entre les territoires alpins français et italiens. Il vise à renforcer la cohésion territoriale en soutenant des projets communs autour de la transition écologique, de l'innovation et de la compétitivité des entreprises. C'est dans ce contexte qu'un appel à projets ALCOTRA a été lancé.

Le projet Observ'Alp+ répond à l'Objectif spécifique Interreg Objectif Spécifique Interreg « Une meilleure gouvernance de la coopération ». Observ'Alp+ poursuit le projet ALCOTRA Observ'Alp qui vise à construire la base d'un système d'observation des territoires transfrontaliers français, italiens et monégasques. Observ'Alp+ va plus loin par une collaboration étendue à la totalité de la frontière FR-IT-MC, ainsi que la construction d'un socle pour une gouvernance partagée de l'observation. Le projet est porté par la Région Sud.

En tant que partenaire, la CCINCA participera à la collecte de données et au benchmarking afin d'alimenter l'observatoire. Elle aura également la charge, avec un partenaire italien, de coordonner les cas d'usage et expérimentations transfrontaliers, concentrés sur des zones à fort enjeux et sur des thématiques propres à chaque territoire.

Budget

Le budget global du projet est de **1 250 000 € TTC**.

Le plan de financement prévisionnel est établi comme suit :

Budget CCINCA	119 700 €
Cofinancement Interreg	95 760 €
Autofinancement	23 940 €
Budget global	1 250 000 € TTC

Les dépenses de l'opération seront prévues au budget rectifié 2026-2027 de la CCI Nice Côte d'Azur.



CONSIDERANT

- ↵ L'exposé préalable ci-dessus ;
- ↵ Que le projet « Observ'Alp+ » s'inscrit dans la stratégie de la CCI Nice Côte d'Azur, qui vise à accompagner le développement économique du territoire et sa résilience, et dans la stratégie de son Pôle Etudes économiques, à savoir éclairer les décideurs publics par la collecte et le traitement de données territoriales,
- ↵ Que ce projet vise à :
 - 1) Répondre à un réel manque d'informations partagées et de données harmonisées sur la frontière franco-italienne.
 - 2) Doter le territoire d'un système d'analyse à haute fréquence qui, développé à l'aide d'outils d'IA, permette de mettre en place une stratégie transfrontalière à long terme.
 - 3) Accompagner le développement économique du territoire et sa résilience.
- ↵ Que si le Bureau a compétence pour délibérer, en sa qualité d'Autorité délibérante déléguée sur le fondement de l'article 43, de l'article 73 et de l'annexe 9 du Règlement Intérieur de la CCINCA, pour toute décision au stade du dépôt d'un dossier de demande de subvention, (...) concernant l'engagement de la CCI Nice Côte d'Azur à cofinancer le projet et/ou les actions pour lesquelles la subvention ou le cofinancement demandés (...) ne couvre pas l'intégralité dudit projet, l'Assemblée générale conserve toutefois son pouvoir d'évocation sur les attributions qui font l'objet d'une délégation de compétence.



LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

- **APPROUVENT le dépôt de la demande de co-financement** auprès du programme européen INTERREG ALCOTRA France-Italie 2021-2027 pour un montant de **95 760 €TTC** ;
- **VALIDENT les budgets** de l'opération tels que présentés en exposé préalable ;
- **AUTORISENT** le pilote du projet, **Peggy MISIRACA-TEYCHENE, Directrice Appui aux Entreprises et Territoires**, à agir en tant qu'interlocuteur référent auprès du service instructeur ;
- **AUTORISENT** le Président, le Directeur Général ou toute autre personne déléguée de signer tout document nécessaire au dépôt et à l'instruction du dossier en objet et, le cas échéant, la convention d'attribution de financements correspondante, ses éventuels avenants.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits : 60 **Nombre de départs 0**
Nombre de participants au vote : 36 (*quorum : 31, atteint*)
Nombre de votes exprimés : 34

Abstention : 1 Contre : 1 Pour : 34

Nice, le 28 mai 2026

La secrétaire

Anne LECHACZYNSKI

Le Président

Jean-Pierre SAVARINO